

05 avr 1996 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 5 avril 1996](#)

Prolongation, pour une durée indéterminée, du fonctionnement du Fonds spécial de solidarité dans le cadre de l'assurance maladie pour travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe